



## Enquête publique

### COMMUNE DE VETROZ

#### **Prolongation de la zone réservée**

#### **« Les Canadas »**

Le Conseil municipal de Vétroz rend notoire qu'en séance du 16 décembre 2024 le Conseil général a décidé de prolonger la zone réservée « Les Canadas » publiée dans le bulletin officiel du 10 janvier 2020 au sens de l'article 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et de l'article 27 LAT pour la zone artisanale, selon le plan d'affectation des zones (PAZ) en vigueur.

Les parcelles concernées par la zone réservée sont les suivantes : parcelles nos 6006, 6012, 6013, 6014, 6016, 6017, 6018, 6019, 6020, 6021, 6022, 6025, 6072, 6073, 6078, 6079, 6080, 6081, 6082, 6083, 6084, 6085, 6086, 6087, 12882, 12883, 12894, 12924, 12981, 13710, 13711, 13712, 13713, 13714, 13715, 13718, 13719, 13720, 13721, 13722, 13723, 13728, 13729, 13730, 13731, 13966, 13967, 13977, 14016, 14069, 14072, 14092, 14616.

Le but poursuivi de cette zone réservée est d'autoriser la réalisation de dépôts ou de stockage uniquement en lien avec une activité économique (artisanat, petites et moyennes entreprises, PME) implantée dans la zone artisanale.

À l'intérieur de cette zone réservée, rien ne doit être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des objectifs communaux et l'établissement des plans.

La prolongation de la zone réservée est prévue pour une durée de trois ans.

La décision du Conseil général de Vétroz instituant la prolongation de la zone réservée est mise à l'enquête publique pendant 30 jours, soit du 31 janvier au 3 mars 2025. Le dossier peut être consulté auprès de l'Administration communale de Vétroz pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal.

Les remarques et oppositions éventuelles, dûment motivées, à l'encontre de la prolongation de la zone réservée, seront adressées, par écrit, au Conseil municipal, dans les trente jours, dès la présente publication.

**Vétroz, le 31 janvier 2025**

**L'Administration communale**

 e-Construction-



Dès fin avril 2024, la commune de Vétroz a intégré **e-Construction**.

Veillez utiliser cette plateforme pour toute nouvelle mise à l'enquête ou dépôt d'observations / oppositions.

<https://www.vs.ch/web/sajmte/econstruction>